



Action Sécurité Ethique Républicaines

### **Troisième Intervention – Conférence des Etats parties au traité sur le commerce des armes**

**Genève, le 24 août 2022**

#### **Objet de l'intervention : Application du traité sur le commerce des armes**

Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les délégué·e·s,

Premièrement nous tenons à féliciter le groupe de travail pour son rapport sur la mise en œuvre du traité.

Monsieur le Président, comme les délégué·e·s des États, chaque année nous répétons nos convictions de ce que doit être le TCA particulièrement sur son article 6 paragraphes 2 et 3 car nous avons encore entendu de nombreuses confusions entre l'article 7 qui ne s'applique que si l'article 6 ne s'applique pas. Nous rejoignons l'Ambassadeur Ignacio SÁNCHEZ DE LERÍN qui sépare l'évaluation du risque d'utilisation des armes (article 7) de l'interdiction faite à partir de l'évaluation de la situation dans le pays importateur (article 6).

Monsieur le Président, beaucoup ont cité la stabilité et la sécurité en oubliant les droits de l'Homme qui sont pourtant le cœur du TCA. Heureusement de nombreux pays d'Amérique latine n'ont pas oublié son préambule qui précise que « la paix et la sécurité, ainsi que les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement ».

Monsieur le Président, ce préambule du TCA a été écrit notant qu'il était impossible d'obtenir la Paix sans la sécurité et les droits de l'Homme ou les droits de l'Homme sans la Paix et la sécurité ; que ce soit dans les pays où la violence armée est élevée ou dans les pays en guerre.

Le recours judiciaire intenté par nos ONG en France sur la base de l'article 6, paragraphe 3 pour arrêter notamment les transferts d'armes du gouvernement français vers les pays de la coalition dirigée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis impliquée dans les crimes contre l'humanité au Yémen est le signe de l'échec, jusqu'à présent, de ces conférences et de l'espoir que nous y mettions de voir les pairs inciter les autres États à respecter rigoureusement le TCA.

Malgré cela nous continuons d'espérer de voir enfin ces conférences s'engager plus encore dans la prévention des génocides, « des crimes contre l'humanité, des violations graves des Conventions de Genève de 1949, des attaques dirigées contre des civils ou des biens de caractère civil et protégés comme tels, ou d'autres crimes de guerre tels que définis par des accords internationaux » auxquels les États sont parties.

Merci Monsieur le Président,

Pour ASER

Benoît Murraciale  
*Président*